s'Herbser blattel

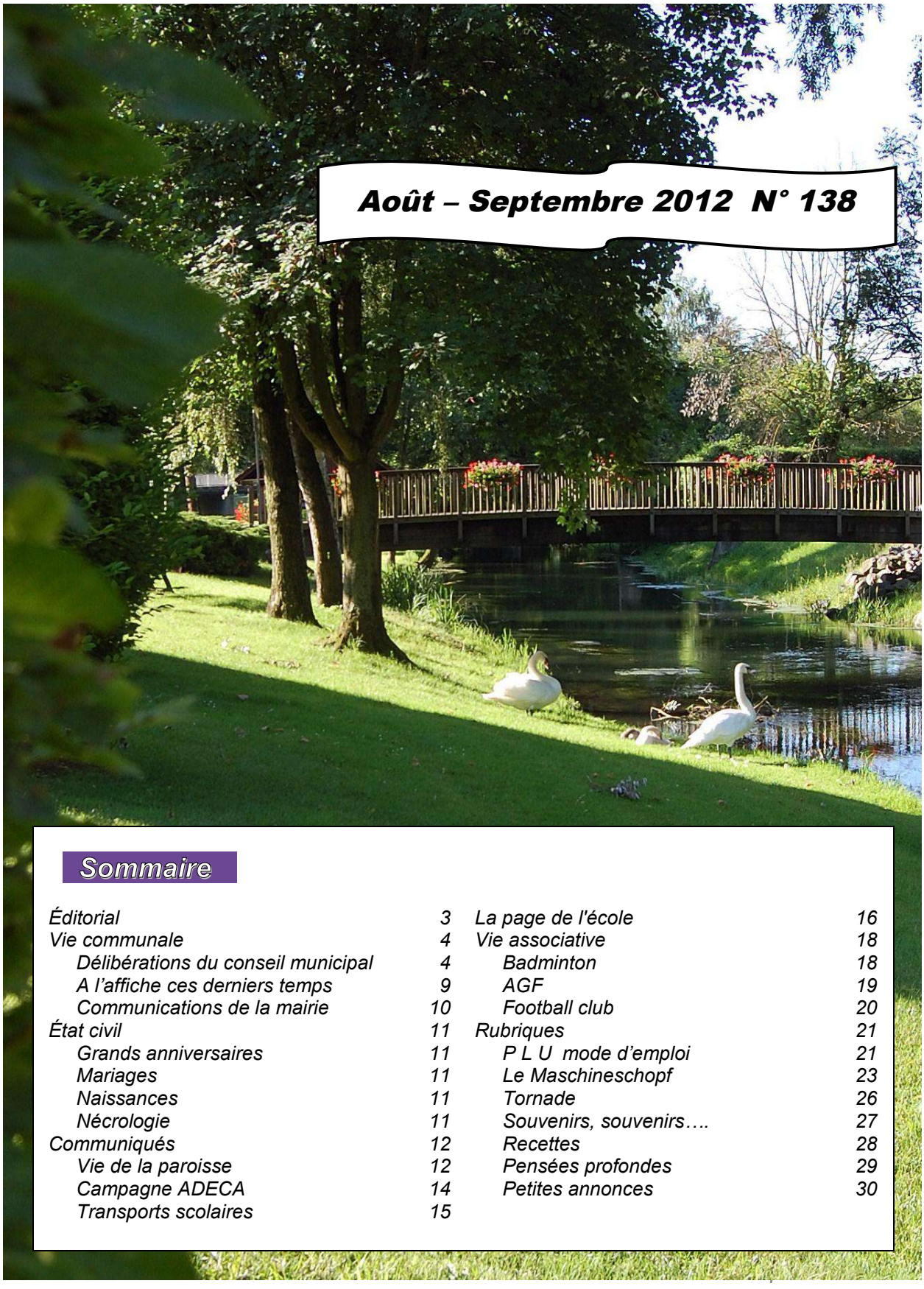

Août – Septembre 2012 N° 138

Sommaire

Éditorial	3	*La page de l'école*	16
Vie communale	4	*Vie associative*	18
Délibérations du conseil municipal	4	*Badminton*	18
A l'affiche ces derniers temps	9	*AGF*	19
Communications de la mairie	10	*Football club*	20
État civil	11	*Rubriques*	21
Grands anniversaires	11	*P L U mode d'emploi*	21
Mariages	11	*Le Maschineschopf*	23
Naissances	11	*Tornade*	26
Nécrologie	11	*Souvenirs, souvenirs….*	27
Communiqués	12	*Recettes*	28
Vie de la paroisse	12	*Pensées profondes*	29
Campagne ADECA	14	*Petites annonces*	30
Transports scolaires	15		

ÉDITORIAL

Le « Maschineschopf » : dernières images….

Cette bâtisse, qui fait partie de notre paysage local depuis près d'un siècle, sera prochainement démolie.

Construite à l'origine pour les besoins des agriculteurs du village, elle a eu bien d'autres usages au fil du temps, comme s'en souviennent la plupart d'entre nous, en particulier les plus anciens.

Nous avons voulu saisir ce moment pour recueillir les souvenirs et anecdotes autour de ce hangar municipal, communément nommé « Maschineschopf » - et les immortaliser dans cette édition (voir pages 23 à 25).

Séquence émotion….

Très bonnes vacances à tous !

Le Comité de Rédaction

Délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du lundi 21 mai 2012 à 20h 15

A l'ouverture de la séance sont présents :
Tous les membres sauf MM. Jean-Georges GUTH, Alain KIENY et Jean-Paul MEYER, excusés.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2012
2. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
3. Projet de lotissement entre la rue des Vignes et la rue du Parc
4. Approbation de devis
5. Constitution de bureau de vote pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012
6. Redevance d'extraction de gravier 2012
7. Création d'un poste permanent d'A.T.S.E.M. de 1ère classe à temps non complet
8. Divers.

o o o o o o o o o

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2012 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2012 est approuvé à l'unanimité et sans observations par tous les membres présents.
Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.5211-1 et L.2121-15) prévoit de nommer au moins un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Mme Sylviane WEISS est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents.

II. ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P L U)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le Plan Local d'Urbanisme (P. L. U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le Plan Local d'Urbanisme.

Vu :

- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, L.300-2,
- la délibération en date du 19 janvier 2009 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation et les objectifs,
- le débat effectué le 08 mars 2012 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,
- le projet de plan local d'urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement le cas échéant, le règlement écrit et graphique et les annexes,
- la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :
* mise à disposition du public d'un registre où toutes observations pourront être consignées pendant les heures d'ouverture du secrétariat de la mairie
* organisation d'une réunion publique d'information
* insertion d'informations pour le bulletin communal
* affichage en mairie et dans la presse
* réalisation et affichage en mairie de panneaux d'information sur les conclusions des études préalables

et qui a donné lieu au bilan qui suit :

Panneaux, affichage et publications :
* délibération prescrivant le PLU affichée en Mairie et insérée dans le journal communal n° 118 (avril/mai 2009) ainsi que dans la presse locale (D.N.A.) en date du 05 mars 2009
* insertion d'informations dans le journal communal s'Herbser Blattel dans les n° 132 (août/septembre 2011) et 135 (février/mars 2012)
* les panneaux d'information présentant le PLU ont été réalisés par l'atelier TOPOS et affichés en Mairie

Réunions :
* une vingtaine de réunion de travail auxquelles ont assisté la quasi-totalité des membres du Conseil Municipal
* 2 réunions des Personnes Publiques Associées qui se sont déroulées le 15 novembre 2010 et le 09 janvier 2012
* 1 réunion avec le monde agricole en date du

20 février 2012
* 1 réunion publique d'information le 27 février 2012
* le débat sur le PADD s'est tenue le 08 mars 2012 en réunion du Conseil Municipal soit plus de 2 mois avant l'arrêt du PLU

Courriers :
* Lors de la prescription de son PLU, la commune a envoyé des courriers d'information à l'ensemble des communes voisines, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal, aux chambres consulaires ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées. Ces mêmes destinataires ont été invités à participer à la réunion d'examen conjoint sur le PLU organisée au cours de l'élaboration du PLU.

Cinq courriers ont été reçus en commune pour des demandes de particuliers. Ces demandes seront traitées dans le cadre de l'enquête publique.

Registre :
* Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription. Il comprend cinq demandes qui seront traitées dans le cadre de l'enquête publique. Ces demandes sont les courriers reçus qui ont été collés dans le registre de concertation plus en page 11 une précision manuscrite de l'auteur du courrier collé en page 10.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transcris pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressées ;

Après en avoir délibéré,

1. Tire le bilan de concertation engagée pendant le déroulement des études,

2. Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'HERBSHEIM tel qu'il est annexé à la présente délibération,

3. Précise que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :
* M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin,
* M. le Président du Conseil Régional d'Alsace,
* M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin,
* M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin
* M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
* M le Président de la Chambre de Métiers du Bas-Rhin
* MM. les Maires des communes de Benfeld, Rossfeld, Sand, Boofzheim, Friesenheim, Obenheim, Gerstheim
* M le Président de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs
* M. le Président du SCOTERS

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

III. PROJET DE LOTISSEMENT ENTRE LA RUE DU PARC ET LA RUE DES VIGNES

Mme le Maire informe l'assemblée qu'après concertation des personnes intéressées, la majorité opte pour une maison individuelle de 4 à 5 ares.
Le Conseil Municipal décide la réalisation de ce projet et charge Mme le Maire de contacter plusieurs bureaux d'études afin d'obtenir une 1ère esquisse et un 1er chiffrage. Ce projet est soumis à une demande de permis de lotir.
Il est prévu de réaliser un lotissement communal qui fera l'objet d'un budget annexe voté par les élus avant tout démarrage des travaux.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

IV. APPROBATION DE DEVIS

1. Mme le Maire présente à l'assemblée les devis réceptionnés pour la démolition du hangar municipal.

Après délibération, il est décidé de retenir le devis le plus compétitif à savoir celui des Ets CHRIST de Herbsheim qui s'élève à 4 970 €uros H.T.
Les travaux ne démolition ne seront pas réalisés avant fin juin 2012 et après intervention d'ERDF qui démontera le mât électrique du toit du hangar.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Projet Mairie-Presbytère

Concernant le projet Mairie/Presbytère, une réunion de travail du Conseil Municipal est prévue le 12 juin 2012 à laquelle l'ensemble des membres est invité à assister.
Il a été d'ores et déjà demandé un devis pour la démolition du presbytère. Celui-ci se chiffre à 9 770 euros H.T. pour le moins disant.
Si la démolition est suivie d'une reconstruction, ce coût sera inclus dans le marché des travaux.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

V. CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES 2012

Le Bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 juin et 17 juin 2012 a été constitué comme suit :
* Présidente : Mme Esther SITTLER
* Assesseurs : M. Gaston KAMMERER
Mme Odile BRUN
* Secrétaire : Mme Annette KREMPP
* Scrutateurs : M. Jean-Georges GUTH
M. Pascal MOENCH

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

VI. REDEVANCE D'EXTRACTION DE GRAVIER 2012

Mme le Maire informe l'assemblée de l'indice paru au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture n° 4 du 15 février 2012, pour l'indexation de la redevance –sable et gravières d'alluvions-.
Pour l'année 2012, le coefficient multiplicateur par rapport à l'année 2011 est de 1.0258 ce qui porte la redevance de 0.784 euros à **0.804 euros la tonne de gravier extrait à compter du 1er avril 2012**, date d'effet de la révision annuelle.
Le contrat de fortage en cours, d'une durée de 11 ans, date du 10 décembre 2001 et arrive à échéance le 09 décembre 2012.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

VII. CREATION D'UN POSTE D'ATSEM de 1ère CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Mme le Maire informe l'assemblée que le poste figure encore dans le tableau des effectifs et donc que cette création de poste n'est pas nécessaire.

Elle informe l'assemblée que suite à la réussite du concours interne d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles par Mme Marie-Odile CHRIST, la nomination en tant qu'ATSEM de 1ère classe à temps non complet prend donc effet à compter du 1er avril 2012.

A noter que le déroulement de carrière de l'agent en poste comme contractuelle depuis son embauche au 1er janvier 2008, a été suivi par le Centre de Gestion de la FPT du Bas-Rhin qui compte tenu des services effectués par l'agent dans le secteur privé avant son entrée dans la fonction publique, permet de nommer l'agent comme stagiaire à compter du 1er avril 2012 indices brut 310, majoré 306 avec une ancienneté de 2 ans, 1 mois, 4 jours.

VIII. DIVERS

*** demande de permis de construire**
Mme le Maire informe l'assemblée qu'un avis favorable a été donné aux demandes de permis de construire présentées par :
- la SCI TPG Pascal Thibault pour la création d'un local pour les pièces détachées d'une surface de plancher de 118.56 m2 sur le site de GP CAR Services Sàrl au 06, rue du Maily.
- M. Francis OTTER pour la construction d'un garage de 40 m2 sur sa propriété sise au 7D, rue des Vignes

* **A.M.A.N. 67** : L'assemblée décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'Association pour l'édification d'un Monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « Morts pour la France » en Afrique du Nord.

*** Salle Le Courlis**
Il a été porté plainte en gendarmerie suite à des actes de vandalisme -tentative d'effraction- constatés Salle Le Courlis le lundi 14 mai 2012 au matin. 2 portes vitrées sont à remplacer.

*** P.L.U.**
Le Conseil Municipal souhaite que la reconstruction d'un bâtiment existant en zone naturelle soit interdite sauf en cas de sinistre et uniquement à l'identique, mêmes matériaux et même superficie. Renseignements pris, ce souhait figure d'office dans le règlement et n'a pas à être reprécisé.

*** Affaire Vadé**
Mme le Maire est en relation avec les services de la Sous-Préfecture et de la D.D.T. pour suivre ce dossier afin que les décisions de justices soient appliquées.

*** Personnel Communal : Protection Sociale Complémentaire**
Mme le Maire informe l'assemblée que suite à la parution du décret 2011-1474 du 08 novembre 2011, relatif à la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire de leurs agents plusieurs modalités d'application sont envisagées.
Après discussion les élus proposent la mise en place d'une convention de participation mutualisée avec mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin.
Depuis le 1er mai 2010, la commune participe à hauteur de 20 % des dépenses de protection

sociale complémentaire pour les agents qui le souhaitent, ce qui donne une participation annuelle par agent comprise dans une fourchette de 250 à 500 € par agent pour le risque santé et une fourchette de participation annuelle par agent de 1 à 100 €uros pour le risque prévoyance, tant pour les agents relevant de la CNRACL que pour ceux relevant de l'IRCANTEC.

La séance est levée à 22 heures 30.

Séance extraordinaire du mardi 12 juin 2012 à 20h 15

A l'ouverture de la séance sont présents :
Tous les membres sauf MM. Alain KIENY, Maurice KREMPP et Roland SCHNEIDER, excusés.

ORDRE DU JOUR

1. Retrait de la délibération Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 21/05/2012
2. Eglise Ste-Barbe / Réfection de la sacristie

o o o o o o o o o

I. RETRAIT DU POINT ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P L U) DU 21/05/2012

Mme le Maire propose à l'assemblée le **retrait de la délibération « Arrêt du PLU » prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 21 mai 2012.**

En effet, il s'agit de **modifier le zonage afin de le rendre compatible avec le projet d'extension de la gravière communale.**

Après délibération, l'assemblée décide le retrait de la délibération « Arrêt du PLU » de la séance du 21 mai 2012.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. EGLISE STE-BARBE : REFECTION DE LA SACRISTIE

Mme le Maire informe l'assemblée que des gros travaux de réfection et de mise aux normes de la sacristie s'avèrent nécessaires.

Après délibération, le **Conseil Municipal** :

- **décide** la réalisation de ces travaux

- après examen des devis, **charge** les entreprises suivantes des travaux comme suit :

* Ets GRAEF de Herbsheim pour les travaux d'installation sanitaire + mise aux normes chauffage au prix de **405 € H.T., 484.38 € TTC:**
* Ets ACTIVAX de Herbsheim pour la réalisation d'une chape fluide au prix de **874.80 € H.T., 1046.26 € TTC.**
* Ets IDE'AL CARRELAGES de Rhinau pour la fourniture et la pose d'un carrelage grès cérame 30/30 au prix de **1868.32 € H.T., 2234.51 € T.T.C.**
* Ets ACTIVAX de Herbsheim pour la mise peinture du plafond et la mise en place de fibre de verre murale au prix de **1 372.80 € H.T., 1641.86 € T.T.C.**

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à **4 520.92 €uros H.T., 5407.02 € T.T.C.**

- **approuve** le plan de financement comme suit

* A charge de la Commune : **1 564.24 €**
* Participation du Conseil de Fabrique : **3 842.78 €**

- 85 % sur le H.T.- Total : **5 407.02 €uros**

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2012, compte 21318.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 21 heures.

Séance ordinaire du jeudi 28 juin 2012 à 20h 15

A l'ouverture de la séance sont présents :
Tous les membres sauf Mme Annette KREMPP et MM. Gaston KAMMERER, Pascal MOENCH, Maurice SCHMITT, Roland SCHNEIDER et David ULRICH, excusés.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2012 et de celui de la séance extraordinaire du 12 juin 2012 et désignation d'un secrétaire de séance

2. Résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre pour la restructuration extension de la mairie actuelle et nouveau projet de construction d'une mairie.
3. Divers

o o o o o o o o o

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2012 ET DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2012 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2012 et celui de la séance extraordinaire du 12 juin 2012 sont approuvés à l'unanimité et sans observations par tous les membres présents.
Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.5211-1 et L.2121-15) prévoit de nommer au moins un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
M. Jean-Georges GUTH est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents.

II. RESILIATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION EXTENSION DE LA MAIRIE ACTUELLE ET NOUVEAU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE.

Suite à la réunion du Conseil Municipal en commission réunie en date du 12 juin 2012, l'assemblée décide de ne pas réaliser la restructuration extension BBC de la mairie actuelle au 100 place de la mairie.

En effet, dans un souci de réduction des coûts de ces travaux et afin d'éviter les inévitables surprises lors de rénovation d'un ancien bâtiment, l'assemblée a opté pour la construction d'une mairie dans un bâtiment neuf et de plain pied.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, charge Mme le Maire de

- résilier le contrat de maîtrise d'œuvre qui lie la commune avec le cabinet d'architecte Michel POULET
- de procéder au lancement d'un appel public à la concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'une nouvelle mairie. Les dossiers de candidature seront reçus jusqu'au 16 juillet 2012 à 12 h 00.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

III. DIVERS

*** demande de permis de construire**
Mme le Maire informe l'assemblée qu'un avis favorable a été donné à la demande de permis de construire présentées par Mme Katia SCHMITT pour transformation d'une grange en logement au 2, rue du Maily

*** présence d'enfants dans la cour de l'école en dehors des heures de cours**
Certains enfants ont pris pour habitude de jouer dans la cour de l'école en dehors des heures de cours. Mme le Maire est chargée d'établir les responsabilités en cas d'accident.

*** remerciements**
Les enfants de la classe de CE2/CM remercient Mme le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal pour la participation communale à leur sortie d'une journée à Paris, le 15 mai dernier.

A l'affiche ces derniers temps

Liste des nouveaux documents mis à l'affichage en Mairie du 23 mai 2012 au 25 juillet 2012 :

Textes officiels :

- Arrêté Préfectoral du 01/06/2012 prorogeant au 30 juin 2012 l'arrêté du 23/04/2012 prescrivant l'organisation de chasses particulières de destruction par des tirs de nuit de l'espèce sanglier (initialement jusqu'au 31/05/2012)
- Arrêté Préfectoral du 20/06/2012 prescrivant des opérations de destruction à tir de la Bernache du Canada par les agents commissionnés et assermentés chargés de la police de la chasse dans le département du Bas-Rhin
- Arrêté Préfectoral fixant l'espère sanglier comme nuisible sur l'ensemble du département du Bas-Rhin, ainsi que les modalités de destruction à tir de cette espèce pour la campagne allant du 01/07/2012 au 30/06/2013 (affichage le 22/06)

Demandes en matière d'urbanisme :

▪ Demandes de certificats d'urbanisme :

- le 29/05/2012 : demande de certificat d'urbanisme opérationnel (B) présentée par Mr RUNTZ David, domicilié à Obernai, en vue de la construction d'une maison d'habitation à l'arrière de la propriété située 24 rue Principale (avis favorable émis le 16/7/2012)
- le 04/06/2012 : demande de CU d'information (A) par Me WEHRLE, Notaire à Benfeld concernant la propriété située 6 rue du Parc
- le 17/07/2012 : demande de CU d'information (A) par Me WEHRLE, Notaire à Benfeld en vue de la cession BOLA/HAEREL de la propriété sise 9 rue des Acacias
- le 20/07/2012 : demande de CU d'information (A) par Me RICOUD, Notaire à Benfeld, en vue de la cession ANDLAUER-HERRMANN/MONTAGNE-LACHMANN de la propriété située 79 rue Principale

▪ Déclarations préalables de travaux :

- le 25/05/2012 par la SCI CHRIST, 8 rue du Maily, pour la création d'une piscine d'une surface de 32 m2 (4m x 8m)

▪ Demandes de permis de construire :

- Le 08/06/2012 : projet d'extension et de réhabilitation d'une grange en logement au 2 rue du Maily, présenté par Melle SCHMITT Katia, 122 route de Boofzheim.
- Le 31/05/2012 : délivrance du permis de construire à Mr OTTER Francis, suite à sa demande du 10/05/2012 (construction d'un garage au 7D rue des Vignes)

Autres informations :

- Compte-rendu des séances ordinaires du Conseil Municipal du 21/05 et du 28/06/2012 et de la réunion extraordinaire du 12/06/2012
- Convocation du Conseil Municipal pour une réunion ordinaire prévue le 30/07/2012
- Avis annuel relatif aux périodes d'ouverture de la pêche en 2012
- Programme culturel du service animation jeunesse de la Cocoben
- Invitation pour l'inscription à la cathéchèse paroissiale
- Délibérations du comité syndical du 06/06/2012 (Syndicat Mixte pour le Scoters)

Pour plus de renseignements, vous adresser à la Mairie…

RAPPEL DU CALENDRIER DES FETES

01 septembre-8 septembre : Vente des cartes de membre par l'AGF
15 septembre : Soirée HARENGS au Courlis
06-13 octobre : Vente des cartes de membres par la Chorale Ste-Cécile
14 octobre : Fête paroissiale à la salle Le Courlis
mi-octobre environ. : Vente de tombolas par le Club de Karaté
03-04 novembre : Vente du calendrier 2013 par l'Amicale des Sap.-Pompiers
11 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur en Mairie pour la fête nationale de l'Armistice
17 novembre : Vente de pain d'épices par les Fous Volants – Badminton.

DON DU SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu à Herbsheim, **Salle Le Courlis**, **Mardi, le 28 août 2012 à partir de 17 h 30 et jusqu'à 20 h 30.**
Venez nombreux accomplir ce geste citoyen pour les malades qui vous en remercient.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La révision de la liste électorale a lieu chaque année du **1er septembre au 31 décembre**. Les personnes nouvellement arrivées et n'ayant pas encore accomplis cette démarche pourront se faire inscrire sur la liste électorale communale en se présentant en Mairie **jusqu'à fin décembre.**
Il est à noter que la déclaration domiciliaire en Mairie n'entraîne pas automatiquement l'inscription sur la liste électorale, qui fait l'objet d'une demande à part -à l'appui de la carte d'identité-.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie sera fermé pour congés du 20 au 29 août inclus. Pour toute urgence administrative vous pouvez vous adresser au secrétariat de la Mairie de Rossfeld. Merci de prendre vos dispositions pour le renouvellement de votre carte d'identité, le délai actuel étant de 3 à 4 semaines.

Esther SITTLER, Sénateur-Maire

ÉTAT CIVIL

Grands anniversaires

Août - Septembre 2012

Le 06 Août	79 ans	Mme BURGART M. Thérèse
Le 06 Août	80 ans	Mme GASTON Marie-Thérèse née BRUN (*Sand*)
Le 08 Août	73 ans	M. UTTER François
Le 11 Août	79 ans	M. KOENIG André
Le 15 Août	81 ans	M. DUTTER René
Le 25 août	75 ans	Mme BRUN Marie-Louise
Le 09 Septembre	92 ans	Mlle KAMMERER Elise
Le 09 Septembre	90 ans	M. HURSTEL Auguste
Le 10 Septembre	92 ans	Mme HAERREL Mathilde
Le 15 Septembre	71 ans	Mme UTTER Marie Antoinette
Le 18 Septembre	76 ans	M. WINDENBERGER Jean-Pierre
Le 22 Septembre	78 ans	M. CHAUSSIS Yves
Le 24 septembre	75 ans	M. KOENIG Gérard
Le 28 Septembre	78 ans	Mme SCHNEIDER Salomé
Le 03 octobre	75 ans	Mme ROECKER Yvonne

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonne santé à tous !

Mariages

Le 28 Juillet a eu lieu le mariage entre Pauline TRUTT, fille de Fabienne et Jean Marc Trutt, domiciliés à Rossfeld et Marc ABBRUCIATI, fils de Béatrice et Walter Abbruciatti de Herbsheim.

Le 25 Août prochain, seront unis par les liens du mariage, Marc HURSTEL, fils de Marie Paule, notre secrétaire de mairie, et Raymond Hurstel, et Layane DEGHEDI. Le couple est domicilié à Martigues.

Toutes nos félicitations et meilleurs vœux de bonheur

Naissances

Thibaut BRAUEN a pointé le bout de son nez le 25 juin à Sélestat. Il fait la joie de ses parents Véronique BOUTTIER et Sébastien BRAUEN, ainsi que de la grande sœur Nora. La famille est domiciliée 109c, rue Principale à Herbsheim.

Sincères félicitations aux parents et meilleurs vœux au nouveau né.

Nécrologie

✞ Mme Gabrielle ROOS, née Fleck est décédée le 9 juillet à Sélestat. Née le 1er décembre 1934 à Nice, elle avait épousé René ROOS le 21 juillet 1956. Le couple s'est installé dans notre commune au 3, rue des Pommiers en 1975. De leur union sont nés 5 enfants. Mme Roos avait eu la douleur de perdre son mari le 7 janvier 2004.

Au nom de tous les villageois, nous présentons à la famille en deuil nos sincères condoléances

Vie de la paroisse

Rentrée 2012 :
Inscription à la catéchèse paroissiale

Lorsque des enfants sont baptisés en bas âge, c'est en vue de recevoir plus tard le premier pardon et la première communion, ainsi que la confirmation.

Si votre **enfant est né en 2004 ou avant**, il est en âge d'entamer une préparation qui le mènera pour 2013 au sacrement de réconciliation (1er pardon), puis pour 2014 au sacrement de l'eucharistie (1ère communion). Cette démarche se fait sur 2 ans, conformément à la proposition du diocèse.

Si votre **enfant est né en 1999 ou avant**, il est en âge de démarrer un cheminement qui le conduira au sacrement de la confirmation en 2014. Rencontres en équipe et temps forts (sorties, week-end, ….) rythmeront les 2 années.

Dans les deux cas, merci de vous présenter à la permanence d'inscription qui aura lieu aux dates et horaires suivants :

Mardi 18 Septembre 2012
de 19h à 20h à la bibliothèque de **Witternheim**
de 19h à 20 h au presbytère de **Diebolsheim**

Mercredi 19 Septembre 2012
de 19h à 20 h à la mairie de **Herbsheim**
de 19 h à 20 h à la sacristie de l'église de **Rossfeld**

Jeudi 20 Septembre 2012
de 19 h à 20 h au presbytère de **Friesenheim**
de 19 h à 20 h à l'église catholique (rue de Rhinau) à **Boofzheim**

Vendredi 21 Septembre 2012
de 19 h à 20 h à la salle St Michel de **Rhinau**

Lors de l'inscription, merci de nous indiquer les dates et lieux de baptême de votre enfant (voir livret de famille) et d'apporter la somme de 15 €. Cette somme correspond au prix des livrets de préparation.

Si votre enfant n'est pas baptisé, la possibilité de lui faire suivre une catéchèse dans ce but vous est offerte. Merci de nous contacter.

Communauté de paroisses « entre Rhin et Zembs »
5 rue Beatus Rhenanus, 67860 Rhinau - Tél : 03.88.74.60.63

FETE PAROISSIALE

Salle Le Courlis – HERBSHEIM

Messe à l'Eglise Ste Barbe à 10H00

DIMANCHE 14 Octobre 2012

A partir de 12 heures

Potage aux quenelles

Bœuf gros sel – Crudités – Pommes de terre sautées

Fromage

Glace napolitaine

Café

Prix 22 € - Enfant de 6 à 12 ans : 10 €

- TOMBOLAS -

Les personnes qui souhaitent faire don d'une tombola peuvent s'adresser aux membres du Conseil de Fabrique

☞ **Réservation auprès de**

Simone BARTHELMEBS : 48, Rue de l'église HERBSHEIM ✆ : 03.88.74.56.57
Jean Georges SCHMITT : 78, Rue Principale HERBSHEIM ✆ : 03.88.74.26.88
Christian KOESSLER : 43, Rue des Jardins HERBSHEIM ✆ : 03.88.74.21.86
Odile CHRIST 53, rue de l'Eglise HERBSHEIM ✆ : 03.88.74.78.62
Jean Georges GUTH 56, rue de l'Eglise HERBSHEIM ✆ : 03.88.74.34.39

Talon réponse à retourner pour lundi 08 Octobre 2012 au plus tard

NOM …….Prénom

Nombre de personnes ……X 22 € =……..…….

Nombre d'enfants ……X 10 € =……

<u>Les chèques sont à libeller à l'ordre du Conseil de Fabrique de l'Église de Herbsheim</u>

Association pour le dépistage du cancer colorectal en Alsace

Le cancer de l'intestin peut être guéri et même évité grâce au dépistage

Le cancer colorectal est le cancer du gros intestin. Bien que peu connu, c'est l'un des cancers les plus fréquents et les plus graves, tout particulièrement en Alsace qui détient le record de France. C'est, après le cancer du poumon, la deuxième cause de décès par cancer. Dans notre département, environ une personne sur 17 aura un cancer colorectal au cours de sa vie. Chaque année en Alsace, un cancer colorectal est diagnostiqué chez 1 162 personnes et 474 en meurent, soit pratiquement autant que les cancers du sein, du col de l'utérus et de la prostate réunis. Avec le vieillissement progressif de la population, le nombre de ces cancers augmente. Il touche les femmes comme les hommes. Il est rare avant 50 ans et le risque augmente avec l'âge après 50 ans.

Si l'on attend l'apparition de symptômes, seul un cancer de l'intestin sur 2 peut être guéri. De plus, il est souvent nécessaire de recourir à des traitements lourds tels que chimiothérapie ou radiothérapie. Au contraire, dépisté tôt, on peut le guérir 9 fois sur 10, sans chimiothérapie ni radiothérapie. Il est même possible d'éviter un grand nombre de ces cancers de l'intestin : la plupart proviennent de polypes, petites lésions qu'il suffit d'enlever avant qu'elles ne deviennent des cancers.

On peut détecter tôt le cancer et les polypes de l'intestin par un test de recherche de sang dans les selles. C'est un test simple que l'on fait chez soi. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Il est proposé à toutes les femmes et tous les hommes de 50 à 74 ans qui reçoivent une invitation personnelle de la part d'ADECA Alsace tous les 2 ans.

La campagne de dépistage du cancer colorectal a permis de guérir 533 cancers et d'en éviter 2.827 depuis 2003 en Alsace (données de mai 2012).

Dans la commune de HERBSHEIM, la 3ème campagne a débuté en mai 2012. Lors de la 2ème campagne, 50,2 % des personnes concernées ont participé. Ce taux doit dépasser 50% pour une bonne utilisation des deniers publics.

Les médecins généralistes sont la cheville ouvrière de ce dépistage. Tous ceux de votre canton ont été sensibilisés et sont prêts à conseiller et remettre le test de dépistage, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans :

Faites le test tous les deux ans

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur une activité physique régulière et une meilleure alimentation. Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, il faut faire du sport, manger moins et manger mieux, c'est à dire plus de fruits et légumes et moins de viandes rouges, charcuterie et graisses animales.

ADECA Alsace – 122 rue de Logelbach – BP 30593 - 68008 Colmar CEDEX
■ 03 89 12 70 13 - 🖷 03 89 12 70 17 - ✉ secret@adeca-alsace.fr
site Internet : www.adeca-alsace.fr

Depuis le 1er juin, vous pouvez saisir votre demande d'abonnement scolaire en ligne.

Transport scolaire : Depuis le 1er juin, vous pouvez saisir votre demande d'abonnement en ligne.

Pour cela, connectez-vous sur le site du Conseil Général du Bas-Rhin : www.bas-rhin.fr

- Si vous avez bénéficié du transport scolaire en 2011/2012, un code d'accès individuel vous a été envoyé par courrier à votre domicile fin mai, qui vous permet de reconduire votre demande de transport pour l'année scolaire à venir. Tout le formulaire est pré-rempli avec les indications fournies l'année passée !

- Si vous n'avez pas bénéficié du transport scolaire en 2011/2012, une inscription en ligne sur le site est possible. A l'issue de votre demande, vous recevrez un code d'accès personnel.

Grâce à votre code d'accès, vous aurez également la possibilité de suivre l'état d'avancement de votre demande et de vérifier si la délivrance de votre abonnement scolaire est bien en cours.

Dans tous les cas, vous pouvez néanmoins décider de continuer à réaliser votre demande via un formulaire papier traditionnel disponible auprès de votre établissement scolaire.

A noter que les élèves qui n'utilisent que le réseau TER ne sont pas concernés par l'inscription en ligne. Ils devront continuer à utiliser les formulaires SNCF spécifiques.

Pour tout renseignement : transports@cg67.fr ou Tél : 03.88.76.63.04

INFO+

Pour tout renseignement **: transports@cg67.fr** *ou* **tél : 03.88.76.63.04** *ou* **www.bas-rhin.fr**

Notre journée à Paris

Mme Sittler nous a invités à visiter le Sénat le mardi 15 mai 2012.

Nous sommes partis à 5h45 vers Strasbourg pour prendre le TGV de 6h45. Nous sommes arrivés à Paris à 9h06.

Notre journée a débuté sous le soleil. Nous avons pris le bus à étage à l'Opéra, afin de faire le tour des monuments étudiés en classe : le Louvre, Notre-Dame, le musée d'Orsay, La place de la concorde puis les Champs Elysées.

Nous sommes descendus du bus car il y avait un évènement particulier : la passation du pouvoir. Nous n'avons pas pu voir l'Arc de Triomphe car tout était barré. Nous avons vu la garde républicaine, beaucoup de policiers et aperçu la voiture de François HOLLANDE.

La pluie a fait son apparition vers midi et nous nous sommes réfugiés dans une station de RER pour y manger nos sandwichs.

Nous avons ensuite pris le RER pour aller à la Tour Eiffel et au Trocadéro. Elle est vraiment très grande mais aussi en travaux de rénovation et de réparation des ascenseurs.

Nous avons pris le Bus jusqu'aux Invalides et nous avons marché sous la pluie et la grêle vers le Sénat. Nous étions très heureux d'y arriver.

Mme Sittler nous a accueillis : elle a fait le voyage exprès pour nous ! La visite était intéressante et la guide très gentille. A 16h, nous avons pris un goûter et une boisson.

Nous avions beaucoup de chance que Mme Sittler soit là et qu'il n'y ait pas de séance ce jour-là. En effet, nous avons pu nous asseoir à la place des ministres et des sénateurs. Nous avons même visité la bibliothèque. C'était super chouette !!

Après la visite, nous sommes allés dans le jardin du Luxembourg puis nous avons acheté quelques souvenirs à côté du Panthéon.

A 18h45, nous sommes allés au restaurant pour manger des pizzas ! Délicieux !

A 19h55, nous avons pris le TGV pour Strasbourg. A 22h30, un bus nous y attendait pour nous ramener à Herbsheim chez nos parents.

Quelle belle journée bien chargée, et pleine de surprises…

Un grand merci à Mme Sittler pour son invitation, son accueil et son soutien financier.

Merci également à nos trois accompagnateurs : Marie-France HARI, Stella LEOPOLD et Philippe GELIG.

Les élèves de la classe CE2/CM1/CM2

Badminton

AMI(E)S FOUS VOLANTS

La Saison 2012-2013 va démarrer le
Mercredi 5 Septembre 2012

Pour ceux qui souhaitent découvrir l'activité nous vous invitons sans engagement à 2 séances d'essai

Les horaires de jeux sont les suivants :
Lundi 20h45 – 21h45
Mercredi 19h30 – 21h30

Nous souhaitons une Bonne reprise aux « Anciens », et la Bienvenue aux « Nouveaux Fous Volants »

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Georges RUDOLF au 03 88 74 07 64 ou 06 08 73 91 38

SIEGFRIED
UTTENMÜLLER
Unterdorfstraße 59 • Friesenheim-Schuttern

Tél. : 00 49 7821 997 727
Fax : 00 49 7821 997 728
sbuttenmueller@aol.com
www.glas-butte.de

PORTES Intérieure et Entrée
FENETRES Bois – PVC
VOLETS : BOIS ALU
Battants – Roulants
PARQUET

AMENAGEMENT DE COMBLES
MEUBLE sur mesure
VERANDA
MOUSTIQUAIRE, etc…

DEVIS GRATUIT
TRAVAIL SOIGNÉ
NOMBREUSES REFERENCES SUR LA REGION
MER REDE ELSASISCH

Section HERBSHEIM

LA RENTREE DES ACTIVITES

SCRABBLE *Les débutants sont les bienvenus*
Mardi 4 septembre 14 h à 17 h Salle de la mairie
Seule la carte de membre est demandée

GYM DOUCE pour les seniors actifs
Lundi 10 septembre 14 h à 15 h Salle Le Courlis

GYMNASTIQUE
Mardi 11 septembre 19h30 à 20h30 Salle Le Courlis

ART FLORAL Une composition d'automne vous sera proposée au mois d'octobre

A VENIR

ART PLASTIQUE ADULTE
Cette activité devrait reprendre un peu plus tard
ART MANUEL
Une activité régulière d'art manuel se mettra en place en novembre.

Vous en saurez plus dans le prochain n° du « Hersber blattel »

Renseignements auprès d'Annette KREMPP, Responsable de section au 03 88 74 23 18

MINI-CAMPS À LA FERME ÉDUCATIVE - Rhinau **Enfants de 7 à 12 ans**

Sessions d'une semaine *Il reste encore quelques places pour le mois d'août*
Côtoyer et soigner les habitants de la ferme, les connaître mieux et gagner leur confiance Faire de nouvelles découvertes
Du 30 juillet au 4 août **RECLYCL'ART**
Tout en la respectant, utiliser la nature qui nous entoure pour construire et s'amuser
Du 6 au 11 août et du 320 au 25 août **UN GOUT NATURE**
Ballades botaniques et ateliers créatifs

Renseignements 03 88 74 66 44 ou cinae.agfbasrhin@orange.fr

PROCHAINE CONFÉRENCE-DÉBAT DANS LE SECTEUR

À BENFELD
« Jalousie – rivalité dans la fratrie… » ***Conférence*** animée par Corinne PATES.
le jeudi 27/09/12 à 20h00 à la Communauté des Communes de Benfeld

RENSEIGNEMENTS À LA PERMANENCE 8, rue du Chatelet 03 88 74 44 13
Les lundis et jeudis de 9h30 à 11h30 et les vendredis de 16h à 18h
www.agfbenfeld.free.fr

Football Club de Herbsheim

Match des pitchounes contre les mamans lors du repas de fin de saison qui s'est déroulé dans une excellente ambiance.

Pour cette nouvelle saison, le FC Herbsheim va engager des équipes mixtes de pitchounes et de débutants.
Le jeudi 6 septembre à 18h00 aura lieu une séance d'entraînement découverte pour ces 2 catégories. Si votre enfant a envie d'essayer, n'hésitez pas à venir, cela ne vous engage à rien. Ces équipes sont ouvertes aux garçons et filles nés en 2004/2005 pour les débutants et en 2006/2007 pour les pitchounes. Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler Abbruciati Marc au 06.76.73.47.47.
Pour les vétérans, une entente sera reconduite avec Rossfeld.
Une dizaine de joueurs ont rejoint le club à l'intersaison pour étoffer les équipes 1 et 2 seniors avec de nouvelles ambitions. Les deux équipes auront pour objectif de jouer les premiers rôles, voir plus si tout se passe bien. Le club est à la recherche de dirigeants pour les deux équipes seniors (tél pour renseignement : président Agus Jean au 06.23.28.42.75 ou entraîneur Koziak Cédric au 06.80.44.0048 ou tout autre membre du club).
Le premier tour de coupe de France aura lieu le week-end du 19 aout à domicile contre Mussig qui est monté en promotion et le premier match de championnat le 26 aout.

Groupe de l'équipe 1 : Andlau/Nothalten – Goxwiller – Heiligenstein – Herbsheim – Kertzfeld – Krafft –

Krautergersheim – Lipsheim – Ottrott – Strg Egalité/Antillais – Strg M-Verte

Groupe de l'équipe 2 : Boofzheim 2 – Diebolsheim 2 – Herbsheim 2 – Huttenheim 2 – Hilsenheim 2 – Kogenheim 2 – Krafft 3 – Matzenheim 3 – Osthouse 2 – Sand 2 – Sermersheim 3 – Valff 2

P L U mode d'emploi

Dans notre édition d'août 2011, la municipalité vous informait qu'elle envisageait la mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) et vous indiquait le processus qui allait se mettre en place dans ce cadre.
A travers les comptes-rendus de réunion du conseil municipal, publiés depuis, vous avez pu suivre l'état d'avancement de ce projet.
Celui-ci suivant son cours, nous en profitons pour vous apporter les informations techniques qui se rapportent à un tel dossier, afin de mieux appréhender les données qui suivront au fur et à mesure du déroulement de la procédure.

☛ **Qu'est-ce que le PLU ?**
- C'est un document d'urbanisme opposable aux tiers
- Il envisage l'avenir de la commune : objectifs, besoins et développement à long terme
- Il définit des zones à différentes vocations (urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles)
- Il se réalise en concertation avec les habitants

☛ **Que dit la loi ?**
Le contenu du PLU est fixé par les articles R. 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
Il détermine les conditions permettant d'assurer :
- L'équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels et des paysages
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale
- Une utilisation autonome et équilibrée des espaces naturels et urbains…

La question fondamentale qui est soulevée est la suivante **:**
« Quel village voulons-nous habiter et laisser à nos enfants? »

☛ **Le contenu du PLU :** il se présente obligatoirement de manière suivante **:**

- Un rapport de présentation
- Un projet d'aménagement et de développement durable
- Des plans de zonage :
  * La zone U qui correspond à la zone urbaine actuelle. Le parcellaire en zone U est réputé constructible.
  * Les zones AU qui correspondent aux secteurs d'extensions.
  * Les zones A qui matérialisent les zones à vocation agricole.
  * Les zones N qui délimitent les zones à vocation naturelle et forestière.
- Un règlement :
  Article 1 - Occupations et utilisations du sol interdites
  Article 2 - Occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières
  Article 3 - Accès et voirie
  Article 4 - Desserte par les réseaux
  Article 5 - Caractéristiques des terrains
  Article 6 - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
  Article 7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
  Article 8 - Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
  Article 9 - Emprise au sol
  Article 10 - Hauteurs
  Article 11 - Aspect extérieur
  Article 12 - Obligation de réaliser des aires de stationnement

Article 13 - Espaces libres et plantations
Article 14 - Possibilités maximales d'occupation du sol
- Les orientations d'aménagement
- Les emplacements réservés
- Les annexes

☛ **Le PLU s'applique :**

- Après son approbation : aux autorisations administratives, aux demandes de permis de construire, aux déclarations préalables, aux permis d'aménager
- Il ne s'applique pas à l'existant qui ne fait pas l'objet d'un projet

☛ **Procédure de la Phase d'élaboration (durée 12 à 18 mois)**
- délibération de prescription du PLU
- élaboration du document par le Conseil Municipal
- *(après plusieurs mois)* débat au conseil Municipal sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
- Bilan de la concertation et arrêt du PLU

☛ **Procédure de la Phase administrative (durée 8 à 12 mois)**
-Transmission par le Maire, pour avis, du projet de PLU aux Personnes Publiques Associées (État, Région, Département…). Les réponses doivent intervenir dans un délai de 3 MOIS maximum
- Enquête publique et approbation :
    * Le Maire saisit le tribunal administratif pour désignation du commissaire enquêteur 1 MOIS MINIMUM avant l'ouverture de l'enquête publique
    * Le Maire publie l'avis d'enquête publique 15 JOURS MINIMUM avant l'ouverture de l'enquête publique
    * Déroulement de l'enquête publique (durée 1 mois)
    * Rapport du commissaire enquêteur (1 mois)
    * Enfin, le conseil municipal approuve le PLU

☛ **Le PLU et la concertation :**
La concertation se décline tout au long de la procédure

Elle se traduit par :

- L'affichage en mairie de la prescription du PLU
- L'affichage de panneaux explicatifs en mairie
- La mise à disposition du public des documents validés par la commune
- Un registre destiné à recueillir les remarques des habitants, disponible en mairie
- L'organisation de réunions publiques (*NB : une première réunion s'est tenue le 27 février 2012*)
- Toute autre modalité prévue par la commune dans sa délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme

Plus d'informations dans les éditions à venir…..

Jean-Jacques & Simone

Le Maschineschopf

(*hangar à machines*)

Vous avez tous pris connaissance des délibérations du conseil municipal concernant le projet de destruction du hangar municipal, communément appelé « **Maschineschopf** ». L'espace ainsi dégagé permettrait la réalisation de terrains de construction, dont le produit de la vente aidera à financer en partie les travaux de rénovation/construction de la Mairie.

La disparition de cette bâtisse étant pour bientôt, nous avons estimé qu'il était temps de rassembler et de figer tous les éléments historiques et matériels relatifs à ce bâtiment, et de recueillir les témoignages concernant son utilisation au fil de son existence. Car, vous le constaterez plus loin, le Maschineschopf fait partie du patrimoine local et l'évocation de sa destruction ne laisse pas insensible et fait remonter à la surface nombre de souvenirs….

Tout d'abord, il faut noter qu'il existe peu de traces matérielles concernant la construction et l'évolution de ce bâtiment. Comme vous le savez, les archives de la Mairie ont été en grande partie détruites pendant la seconde guerre mondiale. Les seuls éléments retrouvés dans les documents conservés en Mairie sont donc postérieurs à la guerre :

- 23/5/1953 : Réfection totale de l'ancien dallage en béton du Hangar à batteuse partiellement sinistré par faits de guerre
- 12/6/1954 : Procès verbal de réception définitive de fin des travaux fait par l'Entrepreneur Rinckwald Henri de Rossfeld
- 10/9/1992 : Réfection du Hangar Municipal par Kretz Albert, (couverture, charpente, socles, 464m2 de tôle pré-laquées rouge, 25,2ml de faîtage, 12 000 pièces de fixation)
- 22/4/1993 : Pilier hangar/réfection de support pilier par Agus Gianni Boofzheim
- janv. à avr. 1995 : Réfection hangar municipal/béton/charpente/toiture (*municipalité)*
- Juin 1996 : Réfection hangar municipal béton/mur *(conseil municipal)*

Les « anciens » que nous avons rencontrés à ce sujet nous ont tous confirmé que le hangar existait déjà avant guerre mais qu'il a été refait et agrandi après la libération, puisqu'il avait subi de sérieux dommages, comme d'ailleurs une grande partie des maisons d'habitation.
Modeste Schneider, qui est né en 1921 et a toujours vécu au village, - et notamment en face du hangar -, nous a confirmé qu'aussi loin que remontent ses souvenirs d'enfant, il se rappelle de la présence du Maschineschopf, là où il se trouve encore aujourd'hui, communicant entre la rue de la Forêt et la rue des Vignes (appellations actuelles).

A côté, il y avait un pré, avec un grand fossé qui tenait lieu de toboggan en hiver. Les jeunes du village s'y retrouvaient pour faire des descentes mémorables sur ses pentes verglacées dès la sortie de l'école. Ce n'est qu'au début des années 1950 que cet endroit a été aménagé et couvert d'une couche de bitume pour devenir un terrain de basket.

Tous les témoignages convergent en ce qui concerne l'usage de ce hangar : c'était tout d'abord le lieu de stockage de machines agricoles. C'est aussi sous le hangar qu'était mise en action la moissonneuse-batteuse collective et que l'on stockait ensuite les bottes de paille. Enfin, c'était le lieu où se tenaient les fêtes du village, à commencer par les fameuses « Kilbe » des sapeurs-pompiers.

☛ le Maschineschopf était un lieu de stockage

Aussi loin que les anciens s'en souviennent, le hangar servait à abriter les machines agricoles, ainsi que la paille et les résidus de blé qui n'avaient pas été emportés par les agriculteurs après la moisson. Les gardes-chasse venaient récupérer ces résidus pour nourrir les bêtes sauvages. Après guerre, les paysans y ont stocké leur paille en attendant que leurs granges soient reconstruites.
Le Maschineschopf était aussi un terrain de jeu pour les enfants et les adolescents de l'époque, qui se souviennent de superbes parties de cache-cache et de cabrioles plus ou moins voulues dans les tas de paille.
Vers la fin de la seconde guerre mondiale, le hangar avait été réquisitionné par les allemands qui y ont entreposé leurs véhicules militaires. Les jeunes garçons du village aimaient s'y rendre en cachette et s'amusaient, avec des petits canifs de fortune, à extraire les chambres à air de certaines roues. Le précieux caoutchouc servait ensuite à fabriquer des lance-pierres. Qui sait ce qui serait arrivé si l'un d'eux avait été pris sur le fait ??? Ils risquaient tout simplement la mort !

☛ le Maschineschopf hébergeait en saison la moissonneuse-batteuse collective

Pendant la saison des moissons (août) et ce jusqu'au début des années 1960, Mr ROETTELE de Rhinau venait y installer sa moissonneuse-batteuse (en alsacien : la « Dreschmaschine »), afin de brasser les gerbes de blé pour séparer les grains de la paille. Pendant quelque temps après la guerre, en attendant la réfection du hangar municipal, la « Dreschmaschine » était déplacée près de chez la famille DUTTER, car seul le centre du village avait l'électricité.
Au tout début (dans les années 20), quand il n'y avait pas encore d'électricité, la machine était alimentée par une machine à vapeur (Kessel). Les conditions étaient difficiles, il fallait travailler dans la chaleur et sous un nuage de poussière.
Les agriculteurs des environs, principalement ceux qui avaient de petites exploitations, venaient réserver la machine « à l'heure » puis faisaient la queue avec leurs charrettes remplies de gerbes de blé fraîchement récoltées et tirées par des animaux : avant la guerre c'était un cheval avec des vaches qui servaient d'attelage. Après la guerre la plupart avaient deux chevaux. La file d'attente remontait souvent jusqu'au pont, voire jusque chez Brun Lucien (à côté du Presbytère) de 5 heures du matin jusque tard dans la nuit. Il fallait être vigilant pour ne pas se faire dépasser lorsque le convoi avançait. Ainsi, la fatigue et l'alcool aidant, quelques bagarres ont pu éclater lorsqu'une charrette profitait d'un espace libre pour s'y engouffrer et passer devant les autres.

La « Dreschmaschine » était conduite par un nommé SCHMITTER de Sermersheim. Il fallait une dizaine de personnes pour la faire tourner. Ainsi, les jeunes du village étaient souvent embauchés pour aider contre rémunération. Le plus âgé devait se mettre à l'avant, les plus grands et les plus forts étaient chargés d'approvisionner puis de ramasser la paille. Les filles, quant à elles, avaient droit aux postes les moins difficiles : elles devaient grimper sur le toit de la machine, pas très stable, où elles étaient chargées d'ouvrir les bottes et de préparer les gerbes de blé pour que la machine puisse les avaler dans le bon sens. Bien sûr, elles bénéficiaient de l'aide galante de ces messieurs pour monter… ces derniers en profitant pour jeter un regard coquin sous leurs jupes !
Lorsque la moisson des « petits » agriculteurs était terminée, la moissonneuse était ensuite déplacée dans les cours des paysans qui avaient de plus importantes récoltes et, surtout, qui pouvaient stocker toute la paille chez eux.

Bien sûr les exploitations les plus importantes disposaient de leur propre machine, mais elles étaient rares.
Lorsque le battage se faisait à domicile, il était de coutume d'inviter voisins et aides pour un bon repas. Cela commençait par un bon petit-déjeuner avec de l'assortiment de saucisses, ce qui était un événement, et pour le repas de midi c'était un bon civet de lapin qui était généralement servi. Le tout arrosé de vin et avec du schnaps pour terminer. La bière coulait également à flots, mais seulement lors de la récolte de l'orge.

☛ le Maschineschopf accueillait les fêtes du village

C'est vers la fin des années 1950 que le hangar a commencé à servir de place des fêtes. Au printemps, l'appariteur passait dans le village pour annoncer qu'il fallait débarrasser le hangar afin de pouvoir préparer la Kilbe. Albert KRETZ, le chef des pompiers s'activait alors à mettre en place les tôles qui servaient à fermer l'endroit afin d'accueillir la Kilbe.
Herbsheim organisait les premières Kilbe de l'année. C'était les plus renommées du coin, les plus grandes aussi. Charles SCHLUPP, un Herbsheimois avant-gardiste qui était parti vivre à la ville, procurait des hauts-parleurs et mettait l'ambiance. L'orchestre venait à l'époque de Saint-Pierre.
Les gens affluaient d'Illkirch, de Geispolsheim, etc…, à vélo bien évidemment. Il y avait autant de vélos à l'époque que de voitures aujourd'hui et personne ne songeait à les voler !
Comme il faisait souvent chaud, il y avait des beuveries ! Les pompiers, qui étaient les principaux organisateurs de ces Kilbe, ne rentraient parfois pas pendant 2 à 3 jours. Ils partaient en vélo, perdaient leurs camarades assis derrière, qui basculaient dans les fossés, revenaient pour les ramasser, enfourchaient à nouveau leur bicycle et repartaient en chantant… c'était une folle époque.
Les filles, quand à elles, se souviennent de ces soirées, où elles finissaient par sortir prendre l'air et rechercher un peu de calme pour se faire des confidences… pour à la fin se faire piquer dans les buissons attenants.
Passé le temps des Kilbe, le hangar a ensuite accueilli des manifestations à l'occasion de la fête des mères. Les mamans méritantes étaient décorées et puis la fête pouvait battre son plein en présence de tous les villageois.

A l'arrivée de l'été, le hangar devait à nouveau être totalement dégagé pour pouvoir accueillir la « Dreschmaschine ».

Passée l'époque de la moissonneuse collective, le hangar est resté avant tout le lieu privilégié de toutes les grandes fêtes du village, organisées par les associations locales. Il y a eu des kermesses de l'école, les nombreux bals du 14 juillet, les soirées tartes flambées, la crémation des sapins, la marche gourmande, le marché aux puces, et bien d'autres….

Après la construction de la salle du Courlis, de nombreuses manifestations ont progressivement été déplacées vers ce nouvel espace.

C'est avec un pincement au cœur et la tête pleine d'images mémorables que les villageois verront la disparition de ce Maschineschopf, désormais vieillissant, qui a abrité nombre d'événements heureux partagés entre eux.

Marie-Reine et Simone

Nous tenons ici à remercier très chaleureusement les « anciens » qui ont bien voulu nous apporter leur témoignage : Alice et Henri BRUN, Georgette HURSTEL, Bernardine & Robert KREMPP, Thérèse KREMPP, Yvonne ROECKER, Georgette ROHMER, Marthe WITZ, Roger DILLENSEGER et Modeste SCHNEIDER.

Si vous avez des photos d'époque concernant le Maschineschopf, des anecdotes, des documents et informations à ce sujet, n'hésitez pas à nous les communiquer. Nous pouvons continuer cette belle histoire lors d'un prochain article.

Après la mini-tornade du 7 juillet 2012

Le samedi 7 juillet dernier, en soirée, un violent orage s'est abattu sur les environs, accompagné d'une mini-tornade qui a fait des dégâts, notamment dans le village.

Ainsi, de nombreuses caves ont été inondées, quelques tuiles ont volé et des aménagements extérieurs ont été saccagés.

Dans la propriété de la famille Admard, par exemple, un sapin trentenaire a été décapité sur environ 6 mètres de cime.

En ramassant les branches le lendemain, ils ont trouvé plusieurs oiseaux qui n'avaient pas survécu ainsi qu'une nichée de 3 jeunes faucons-crécerelle apeurés, blottis dans leur nid encore intact.

Sur les conseils de la ligue de protection des animaux, leur voisin, Roland ENEES, a alors installé le nid avec son contenu dans une corbeille, qu'il a accrochée au-dessus de son balcon, afin que les parents de ces oisillons puissent les repérer et les retrouver.

Deux jours plus tard, l'on pouvait déjà apercevoir la mère qui, après une période d'observation dans un arbre voisin, s'est approchée pour ensuite apporter de la nourriture à ses petits. Au bout d'une dizaine de jours, ceux-ci se sont envolés avec leurs parents vers une nouvelle demeure.

Simone

Souvenirs, souvenirs….

Comme promis, voici une nouvelle photo de classe. Cette fois nous avons ciblé les cinquantenaires de l'année.
Sont regroupées sur cette photo les **classes 1962, 1963 et 1964**. Il y a quelques absents, comme bien souvent sur ces photos, entre les absences pour raison de santé, motif familial ou… école buissonnière… Bien sûr, les filles portent leur nom de naissance… mais il nous manque le nom de l'enfant placé au 1er rang tout à gauche (en habit clair). De qui s'agit-il ?

de gauche à droite :

1ère rangée (à l'avant) : Mme HANSMAENNEL et sa fille Françoise - (inconnu) - Patrice KLEIN – Danièle LEFLO de KERLEAU – Eric BRUN – Fabienne BREYSACH – Emmanuel BISCHOFF – Françoise ANDRUSIOW – Sylvie SCHNEIDER – Jean-Marc DUTTER
2ème rangée : Jean HANSMAENNEL – Pascal TRUTT – Myriam SCHNEIDER – Pascale BARTHELMEBS – Claudine DUTTER – Rémy SCHNEIDER – Josiane BERREL – Laurent SITTLER – Philippe HUSSER
3ème rangée (en haut) : Micheline KLEIN – André SCHMITT – Carine UTTER – Maurice SCHNEIDER – Patrice SCHMITT – André LEFLO de KERLEAU – Evelyne DILLENSEGER – Benoît KOENIG – Solange HUBERT – Roger BRUN

Rectificatif :
*La photo de classe présentée dans le dernier numéro comprenait aussi les membres de la classe **1939**. Le cliché regroupait donc bien les **classes 1939 à 1942**.*
Par ailleurs, dans la 2ème rangée, il ne s'agissait pas de KOENIG Pierre mais de son frère MATERNE. Avec nos excuses pour cette erreur.
Enfin, on nous a signalé que KAMMERER Louise, qui apparaît dans la 3ème rangée serait en fait BARTHELMEBS Liliane. Nos deux sources étant très affirmatives, il semble que seules les intéressées elles-mêmes pourront nous confirmer l'identité réelle de cette écolière ! Affaire à suivre…

L'été est la saison où l'on trouve la plus grande variété de fruits. Comme il fait chaud (en principe !) les fruits sont particulièrement appréciés pour se désaltérer ou pour accompagner d'un ton léger et acidulés nos repas. Voici quelques recettes simples et rafraîchissantes faciles à préparer :

La Sangria – pour 8 à 10 personnes :

2 pommes – 3 pêches – 4 oranges – ½ citron
100 g de sucre semoule – 1 litre de bon vin rouge – 1 verre à liqueur de cognac

Epluchez les pommes, coupez-les en 4, éliminez le cœur et les pépins et détaillez chaque quartier de fruits en lamelles.
Pelez les pêches, coupez-les en deux, ôtez les noyaux et coupez chaque demi-pêche en dés.
Brossez avec soin les oranges sous l'eau chaude, essuyez-les et débitez-les en rondelles.
Mélangez dans un grand saladier le vin et le sucre semoule afin de bien dissoudre le sucre dans le liquide. Aromatisez d'un peu de cognac et du jus d'un demi-citron et mettez tous les fruits en morceaux dans cette préparation. **Laissez macérer 3 heures**.
Présentez la sangria dans un saladier et remplissez les coupes individuelles avec une louche, devant les convives.

Melon en surprise au fromage blanc – pour 4 personnes :

2 melons moyens – 2 pêches – 1 poignée de cerises – 100g de fraises – feuilles de menthe fraîche
1 pot de 500g de fromage blanc – 2 cuil à café de sucre

Essuyez les melons avec un linge humide puis coupez-les en deux par le milieu.
A l'aide d'une cuillère ôtez la partie centrale avec les pépins. Puis continuer à retirer la chair en découpant des cuillerées régulières, en veillant à ne pas creuser trop profond pour ne pas abîmer la peau.
Pelez les pêches délicatement et découpez-les en petits dés.
Lavez les cerises et dénoyautez-les.
Lavez soigneusement les fraises. Équeutez-les et coupez-les en deux dans le sens de la longueur.
Dans un petit saladier, versez le fromage blanc, ajoutez le sucre et fouettez énergiquement le tout pour obtenir une crème onctueuse.
Dans chaque demi-melon, versez un peu de fromage blanc, puis garnissez avec les morceaux de melon, les fraises et les cerises. Versez sur les fruits, en répartissant le restant du fromage blanc sucré de manière à ce que l'on aperçoive encore les morceaux de fruits. Décorez avec quelques petites feuilles de menthe fraîche.
Placez les demi-melons dans la partie haute du **réfrigérateur pendant 2 heures**, avant de servir.

Sorbet aux fruits rouges – par personne :

80 g de fruits rouges surgelés (fraises, framboises, myrtilles, cassis ou mélange de fruits selon goût) – ½ verre (4cl) de lait – 1 cuil à café de sucre + parfum facultatif : vanille, amande liquide….

Dans un « Blender » mixez tous les ingrédients jusqu'à obtenir une consistance onctueuse.
Servez aussitôt, présenté dans une coupe individuelle.
Le sorbet peut aussi se préparer à l'avance mais il ne se garde que 2 heures maximum au congélateur, à condition de le conserver en vrac. Dans ce cas, il est conseillé de préparer une quantité calculée pour 12 personnes, soit env 1kg de fruits + ½ l de lait + sucre en proportion.
Pour les personnes soucieuses de leur ligne, prendre du lait écrémé et de l'édulcorant. Résultat garanti !

Bon Appétit !!

Simone

Le corps et l'esprit

Une conférence du patron du département Psychiatrie à Stanford traitait du rapport entre le corps et l'esprit, du lien entre le stress et la maladie.
L'orateur a, entre autres, affirmé que l'une des meilleures choses que l'homme puisse faire pour sa santé est d'avoir une épouse alors que pour la femme, la meilleure des choses à faire pour être en bonne santé est… d'entretenir ses relations avec ses amies.

Tout l'auditoire a éclaté de rire, mais il était sérieux.

Les femmes ont des relations d'échange entre elles qui engendrent des systèmes de soutien grâce auxquels elles gèrent les différents stress et les difficultés de la vie.

Du point de vue physique, ces bons moments "entre filles" les aident à produire plus de sérotonine - un neurotransmetteur qui aide à combattre la dépression et qui engendre une sensation de bien-être. Les femmes partagent leurs sentiments alors que les rapports amicaux entre hommes tournent souvent autour de leurs activités. Il est très rare que ceux-ci passent un bon moment ensemble pour parler de ce qu'ils ressentent ou du déroulement de leur vie personnelle. Parler du boulot ? Oui. De sport ? Oui. De voitures ? Oui. De pêche, de chasse, de golf ? Oui. Mais de ce qu'ils ressentent ? Rarement.

Les femmes font cela depuis toujours. Elles partagent - du fond de leur âme - avec leurs sœurs/mères/amies, et apparemment ceci est bon pour la santé.

L'orateur explique aussi que de passer du temps avec une amie est tout aussi important pour l'état général que de faire du jogging ou de faire de la gym.

Il y a une tendance à penser que lorsque nous faisons de l'exercice nous soignons notre santé, notre corps, alors que lorsque nous passons du temps avec nos amies nous perdons du temps et que nous devrions nous acquitter de choses plus productives - ceci est faux !

Ce professeur affirme que le fait de ne pas créer et ne pas maintenir des relations personnelles de qualité est aussi dangereux pour notre santé que de fumer !

Donc, chaque fois que vous passez du temps avec vos amies, pensez que vous vous faites du bien, félicitez-vous de faire quelque chose de positif pour votre santé !

Et si votre « Cher et Tendre » vous demande la prochaine fois ce que vous pouvez bien faire, des après-midi entiers, dans ces clubs de bonnes femmes bavardes, vous pourrez lui répondre en lui montrant ce texte et en ajoutant :

« Je me soigne !!! »

Les nouveaux bébés de la Zembs…

Près de la Zembs il n'y a pas que des bébés cygnes ou des bébés canards…
Le 2 juillet 2012, Chica, le Léonberg de la rue des Jardins, a donné naissance à 8 bébés. La maman et les chiots se portent à merveille.

Vends **vélo dame** - ***état neuf***

Prix : **100 euros**

Tél : 03 88 74 28 84

s'Herbser blattel

est un

Journal communal gratuit pour l'ensemble des citoyens de HERBSHEIM

(Abonnement possible pour les personnes extérieures :15 €/an à régler auprès du secrétariat de mairie)

- Il paraît, sauf exception**, tous les premiers samedis des mois pairs**
- **Il est disponible à partir de ces dates :**

à la **Mairie**
à la **boulangerie** (ouverte du lundi au samedi de 5h30 à 12h)
à l'entrée de l'**Eglise Paroissiale** les jours de messe

Il est également consultable sur le site de la commune : ***http://www.herbsheim.fr/***

Prochaine parution : samedi 6 octobre 2012

Date limite de remise des articles et publicités : lundi 24 septembre 2012

Pour l'envoi de vos articles et toutes questions techniques :

herbser.blattel@wanadoo.fr

Pour tout autre renseignement :
Mairie de Herbsheim
03 88 74 40 55
mairie.herbsheim@wanadoo.fr

ou auprès de l'un des membres du comité de rédaction :

Annette KOESSLER – Simone TROVALET – M-Reine DILLENSEGER
Christiane BETTINGER – M-Odile CHRIST – Annick HERRMANN
J-Jacques WINDENBERGER